

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **7^e** jour du mois **d'octobre** de l'an **2024**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Luc St-Laurent, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller
M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

Absence : Mme Diane Audit-Goddard, conseillère

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20241007-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20241007-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20241007-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20241007-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 9 septembre 2024

20241007-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – septembre 2024

20241007-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – septembre 2024

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – septembre 2024

20241007-06 3.5 Gestion des documents et des archives 2025

3.6 Présentation des états comparatifs

20241007-07 3.7 Autorisation – quittance – 11, chemin des Semeurs

20241007-08 3.8 Atelier de sensibilisation sur les espèces exotiques Envahissantes (EEE) – employés municipaux

4. LÉGISLATION
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 20241007-09 6.1 Travaux Route 257 – facture surveillance de chantier
 - 20241007-10 6.2 Travaux Route 257 – facture décompte progressif no 8
 - 20241007-11 6.3 Programmation finale pour reddition de compte - TECQ
7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 20241007-12 7.1 Nomination – étude hydromorphologique – COPERNIC – Rivière Nicolet
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport mensuel de l’inspectrice et liste des permis émis septembre 2024
 - 20241007-13 8.2 Demande de dérogation mineure – 4 rue des Sources
 - 20241007-14 8.3 PIIA – bâtiment complémentaire – 4 rue des Sources
 - 20241007-15 8.4 Habitation Durable – demande d’attestation 5 étoiles – 6 rue Alice
9. LOISIRS ET CULTURE
 - 20241007-16 9.1 Girouette – parc des aînés
10. RESSOURCES HUMAINES
 - 20241007-17 10.1 Modification aux contrats de travail administratif
11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D’APPUI
 - 20241007-18 12.1 Participation à la grande semaine des tout-petits
 - 20241007-19 12.2 Avis de décès – Madeleine Lemoureux
13. VARIA
- 20241007-20 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20241007-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 et qu’ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20241007-03

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 9 septembre 2024

Il est proposé par Marilène Poirier

Et unanimement résolu

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **18 040,19 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

ADOPTÉE

20241007-04

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – septembre 2024

Il est proposé par Luc St-Laurent

Et unanimement résolu

D'accepter la liste des chèques à émettre au **7 octobre 2024** d'une somme de **107 306,14 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

	Fournisseurs	Montants
1	ACRYLIQUE D. LAUZON (2003) INC.	56 159,54 \$
2	AEBI SCHMIDT CANADA INC.	-16,17 \$
3	BIOGENIE CANADA INC.	173,09 \$
4	CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	263,89 \$
5	CENTRE JARDIN LAC AYLMER	237,35 \$
6	CRSBPE - RESEAU BIBLIO ESTRIE	22,02 \$
7	ENSEIGNES A. GAGNON INC	239,15 \$
8	EXCAVATION LYNDON BETTS	2 206,35 \$
9	GONFLABLE.CA	201,21 \$
10	GSC COMMUNICATION INC	482,90 \$
11	HYDRO QUEBEC	92,59 \$
12	INFOTECH DEVELOPPEMENT	1 571,74 \$
13	JN DENIS INC	644,98 \$
14	MEGABURO - DRUMMONDVILLE	144,75 \$
15	MIEL ET TERRE INC.	90,00 \$
16	MINISTRE DES FINANCES (SQ)	26 035,00 \$
17	MRC DES SOURCES	2 053,34 \$
18	NOVO SST	-12,28 \$
19	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	153,96 \$
20	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	2 170,67 \$
21	SEL WARWICK (QUEBEC) INC.	11 941,22 \$
22	SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER INC.	215,93 \$
23	TRANSPORT EXCAVATION M. COUTURE & FILS INC	1 196,02 \$
24	VIRAGE MULTIMÉDIA	159,82 \$
25	VISA	82,55 \$
26	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	796,52 \$
	TOTAL:	<u>107 306,14 \$</u>

ADOPTÉE

20241007-05

3.3 Salaires payés de la Municipalité – septembre 2024

Il est proposé par Antonin Boulet

Et unanimement résolu

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **17 460,01 \$** émis du 9 septembre au 7 octobre 2024.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – septembre 2024

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 30 septembre 2024.

20241007-06

3.5 Gestion des documents d'archives 2025

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité octroie le contrat de gestion des archives pour l'année 2025 à *L'archiviste Michel Hamel*, pour un montant de 1 381,33 \$ plus les taxes applicables pour un forfait hebdomadaire (4 jours).

ADOPTÉE

3.6 Présentation des états comparatifs

Le directeur général dépose les états comparatifs pour l'année 2024.

20241007-07

3.7 Autorisation – Quittance – 11 chemin des Semeurs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud a convenu d'une compensation de 800.00 \$ avec la propriétaire de l'immeuble situé au 11, chemin des Semeurs concernant la libération de l'obligation de planter des végétaux, liée au contrat de vente du lot 6 595 121;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à la signature de la quittance pour formaliser cette entente;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le maire, Serge Bernier, et le directeur général, Etienne Bélisle, sont autorisés à signer les documents relatifs à la quittance, conformément aux termes convenus.

ADOPTÉE

20241007-08

3.8 Atelier de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) – Employés municipaux

CONSIDÉRANT que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une menace pour la biodiversité et les écosystèmes locaux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de mieux comprendre et gérer ces enjeux environnementaux;

CONSIDÉRANT que l'organisme COPERNIC offre un atelier spécialisé sur les EEE;

Il est proposé par Luc St-Laurent

Et unanimement résolu

QUE le conseil municipal appuie le projet de tenir un atelier sur les EEE pour les employés municipaux au bureau municipal, moyennant une contribution estimée à 125.00 \$.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

Aucun dossier.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20241007-09

6.1 Travaux route 257 – facture surveillance de chantier

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction de la route 257 ouest (chemin des Semeurs);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du ministère des Transport du Québec, confirmée par le décret no 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de surveillance des travaux a été confié à la firme Avizo Experts Conseils;

Il est proposé par Marilène Poirier

Et unanimement résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise le paiement à *Avizo Experts Conseil* de la facture no 213571 d'un montant de 4 404\$ plus les taxes applicables pour la surveillance de chantier et les essais de laboratoire du mois d'août 2024.

ADOPTÉE

20241007-10

6.2 Travaux route 257 – facture décompte progressif no 8

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 des travaux de reconstruction de la route 257 ouest est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du ministère des Transport du Québec, confirmée par le décret no 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE le surveillant de chantier recommande le paiement du décompte progressif no 8, d'une somme de 316 751.81 \$, à *Pavage Centre Sud du Québec inc.* dans le cadre des travaux de reconstruction de la route 257 ouest;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise le paiement à *Pavage Centre Sud du Québec inc.* de la facture associée au décompte progressif no. 8, pour les travaux de reconstruction de la route 257 Ouest et la libération d'une partie des retenues pour un montant de 316 751.81 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

20241007-11

6.3 Programmation finale pour reddition de compte – TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°07 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 07 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20241007-12

7.1 Nomination – étude hydromorphologique – COPERNIC – Rivière Nicolet

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Camille a invité Ham-Sud à participer à une étude hydrogéomorphologique pour explorer des solutions aux inondations récurrentes sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que cette étude pourrait couvrir un territoire incluant des secteurs de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que Luc St-Laurent est le conseiller responsable des dossiers en environnement;

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le conseiller Luc St-Laurent soit nommé pour représenter la municipalité de Ham-Sud dans le cadre de ce projet en collaboration avec COPERNIC et les municipalités voisines.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis septembre 2024

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de septembre 2024 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20241007-13

8.2 Demande de dérogation mineure – 4 rue des Sources

CONSIDÉRANT que la demande vise l'implantation d'une serre en cour avant sur le lot 6 078 909 dans le Dév Au pied du Mont-Ham contrairement à l'article 7.4.2 du règlement de zonage 2008-05-03 et ses amendements, qui prévoit qu'un bâtiment complémentaire isolé du bâtiment principal doit être implanté en cour latérale ou arrière.

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis visant la construction d'une serre munie d'une remise a été soumise laquelle porte le numéro #2024-05-0030 ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été reçue le 26 juin 2024 et complétée le 26 août 2024 ;

CONSIDÉRANT que ce terrain est un lot de coin qui a 2 cours avant ;

CONSIDÉRANT que l'implantation proposée ne sera pas visible du ch. des Semeurs et pas ou peu visible de la rue des Sources ;

CONSIDÉRANT que la serre a une vocation communautaire ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les dispositions du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le demandeur présente des arguments en faveur de l'emplacement proposé;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte aux immeubles des propriétaires voisins dans la jouissance de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT que l'avis public a dûment été publié le 10 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que le comité recommande que la demande soit acceptée telle que présentée;

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE la demande visant l'implantation d'un bâtiment complémentaire en cour avant, soit une serre, sur le lot 6 078 909, à une distance de 13,75m de la rue des Sources, contrairement à l'article 7.4.2 du règlement de zonage qui prévoit qu'un bâtiment complémentaire doit être érigé en cour latérale ou arrière, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

20241007-14

8.3 PIIA – bâtiment complémentaire – 4 rue des Sources

CONSIDÉRANT que le lot 6 078 909 est situé en zone Rur32, soit dans un secteur assujetti au PIIA;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis visant la construction d'une serre munie d'une remise a été soumise laquelle porte le numéro #2024-05-0030;

CONSIDÉRANT que les documents pour l'ensemble du projet de construction sont soumis pour évaluation de l'ensemble du projet;

CONSIDÉRANT que l'emplacement n'est pas conforme au règlement de zonage et qu'une demande de dérogation mineure a été soumise;

CONSIDÉRANT que le déboisement minimise les percées visuelles vers la serre;

CONSIDÉRANT que l'architecture et les volumétries s'harmonisent aux bâtiments existants;

CONSIDÉRANT que les revêtements de toiture respectent les critères de type de matériaux et de couleur;

CONSIDÉRANT que le revêtement principal est un polycarbonate transparent et des planches d'épinette;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'éclairage intérieur entre 20h et le lever du soleil;

CONSIDÉRANT que le projet proposé respecte l'objectif et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée en vertu du règlement sur les PIIA.

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le projet de construction d'une nouvelle serre sur le lot 6 078 909 soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20241007-15

8.4 Habitation Durable – demande d'attestation 5 étoiles – 6 rue Alice

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité de Ham-Sud approuve la certification 5 étoiles du programme Habitation Durable pour la résidence située au 6, rue Alice.

QUE ce conseil autorise le versement de la subvention d'un montant de 4 000 \$ aux propriétaires de la résidence certifiée ainsi qu'un montant de 400 \$ à l'entrepreneur ou à l'autoconstructeur responsable du dossier.

QUE le maire, Serge Bernier, et le directeur général, Etienne Bélisle, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

20241007-16

9.1 Girouette – parc des aînés

M. Serge Bernier déclare ses intérêts.

CONSIDÉRANT l'implication bénévole dévouée de Mme Agathe Fontaine au sein de la municipalité, particulièrement dans l'embellissement du village et des aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que Mme Fontaine a exprimé à plusieurs reprises son souhait de voir une girouette en forme de coq comme emblème de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite souligner son engagement et honorer sa mémoire;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité de Ham-Sud installe une girouette en forme de coq sur le toit du gazebo du parc des aînés en hommage à Mme Fontaine.

ADOPTÉE

10. RESSOURCES HUMAINES

20241007-17

10.1 Modification aux contrats de travail – Vacances – directeur général et secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît la qualité du travail de la secrétaire-trésorière adjointe et du directeur général et qu'il souhaite favoriser le bien-être et la motivation des employés;

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE les contrats de travail de la secrétaire-trésorière adjointe et du directeur général soient modifiés afin d'ajouter une semaine de vacances payée supplémentaire, à partir de cette année et pour les années à venir.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens adressent leurs questions aux élus.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20241007-18

12.1 Participation à la grande semaine des tout-petits

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;*

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs:

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité; de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE ce conseil appuie la Grande semaine des tout-petits qui se déroulera du 18 au 24 novembre 2024!

QUE ce conseil autorise l'installation du drapeau de la Grande semaine des tout-petits dans la salle du conseil, du 18 au 24 novembre 2024.

ADOPTÉE

20241007-19

12.2 Avis de décès – Madeleine Lamoureux

CONSIDÉRANT l'impact significatif de Madeleine Lamoureux sur le développement de la municipalité de Ham-Sud et de la région des Sources;

CONSIDÉRANT que Mme Lamoureux s'est éteinte le 6 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le profond chagrin ressenti par tous ceux qui ont eu le privilège de connaître Mme Lamoureux;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil municipal de Ham-Sud exprime ses sincères condoléances aux proches de Madeleine Lamoureux et souligne son rôle précieux dans la communauté, en reconnaissant son héritage et son dévouement;

QUE la municipalité fera parvenir ses hommages à la famille de Mme Lamoureux.

ADOPTÉE

13. VARIA

Aucun dossier.

20241007-20

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la présente séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Étienne Bélisle
**Directeur général et greffier-
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire